



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**LORS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE 2025**

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales

**Finances**

**1. ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2025**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**2. ATTRIBUTION DES AIDES A L'INVESTISSEMENT MATERIEL**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**URBANISME**

**3. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION ZA N°74 ET 77 SISES 1 RUE DES GRANDS CHAMPS A SELLES-SUR-CHER (41130)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**Affaires diverses**

Séance levée à 19 h 10

Le Président



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 8 décembre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

**Nombre membres du bureau :**  
• en exercice : 21  
• présents : 15  
• votants : 16

**Date de convocation :**  
Le 28 novembre 2025

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1 <sup>er</sup> Vice-président	Madame COCHETON Stella	1 <sup>er</sup> membre	Monsieur BIETTE Bernard
2 <sup>ème</sup> Vice-président	—	2 <sup>ème</sup> membre	—
3 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3 <sup>ème</sup> membre	Monsieur RACAULT Olivier
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4 <sup>ème</sup> membre	—
5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	—	5 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6 <sup>ème</sup> membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	7 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CARNAT Eric
8 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur HENAUT Damien	8 <sup>ème</sup> membre	—
9 <sup>ème</sup> Vice-président	—	9 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur GIBAULT Patrick	10 <sup>ème</sup> membre	Madame PLAT Françoise

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Madame ESNARD Dominique -

Ont donné pouvoir : Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian

Monsieur CORNEVIN Bernard est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

**N° 8D25-1**

**ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2025**

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis en place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 19 décembre 2024, le Conseil a adopté un nouveau dispositif.

Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

Date demande	Entreprise	Montant sollicité	Apprenti
04/09/2025	MARTIN COUVERTURE 1 CHEMIN DE LA FUTAIE FOUGERES-SUR-BIEVRE 41120 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	3 000,00 €	Noé HERVAULT CAP couverture
	ENTREPRISE BAILLOU FRERES 7 RUE PIERRE GIRAUT THENAY 41400 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	Maxence HARANG CS Zinguerie
	SARL PLASSAIS LIEU-DIT LA LIETERIE 41400 CHISSAY-EN-TOURAINE	3 000,00 €	BAILLOU Constantin Brevet Professionnel Maçon
25/09/2025	SARL BARBE 7 ROUTE DE LA GIBERIE VALLIERES-LES-GRANDES	3 000,00 €	Yoan LELOIR BTS ASCE Mécanique agricole
02/10/2025	BARDET SN ZONE INDUSTRIELLE, RUE DE L'INDUSTRIE 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	3 000,00 €	Nathys ROBILLARD CAP Peintre applicateur de revêtements
16/10/2025	AU FIL DU TEMPS 21 RUE BEZAINÉ 41130 SELLES-SUR-CHER	3 000,00 €	GIRMA Quentin CAP Monteur et installation thermiques
07/11/2025			GOUNY Antoine BAC PRO Aménagement Paysager

10/09/2025	COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 41130 SELLES-SUR-CHER	3 000,00 €	BRULE Mélanie CAP accompagnement éducatif petite enfance
06/11/2025	SCEA LES PESSON 530 CHEMIN DE LA BATAILLE 41400 PONTLEVOY	3 000,00 €	GIRARD Ilian BTSA agronomie et cultures durables

La Commission des Finance réunie le 26 novembre 2025 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;  
 Vu la délibération N° 16D24-5 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,  
 Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme suit :

Date demande	Entreprise	Apprenti	Montant attribué
04/09/2025	MARTIN COUVERTURE 1 CHEMIN DE LA FUTAIE FOUGERES-SUR-BIEVRE 41120 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Noé HERVAULT CAP couverture	3 000,00 €
	ENTREPRISE BAILLOU FRERES 7 RUE PIERRE GIRAUT THENAY 41400 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Maxence HARANG CS Zinguerie	1 500,00 €
25/09/2025	SARL PLASSAIS LIEU-DIT LA LIETERIE 41400 CHISSAY-EN-TOURAINE	BAILLOU Constantin Brevet Professionnel Maçon	3 000,00 €
02/10/2025	SARL BARBE 7 ROUTE DE LA GIBERIE VALLIERES-LES-GRANDES	Nathys ROBILLARD CAP Peintre applicateur de revêtements	3 000,00 €
16/10/2025	BARDET SN ZONE INDUSTRIELLE, RUE DE L'INDUSTRIE 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	GIRMA Quentin CAP Monteur et installation thermiques	3 000,00 €
07/11/2025	AU FIL DU TEMPS 21 RUE BEZAINIE 41130 SELLES-SUR-CHER	GOUNY Antoine BAC PRO Aménagement Paysager	3 000,00 €
10/09/2025	COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 41130 SELLES-SUR-CHER	BRULE Mélanie CAP accompagnement éducatif petite enfance	3 000,00 €
06/11/2025	SCEA LES PESSON 530 CHEMIN DE LA BATAILLE 41400 PONTLEVOY	GIRARD Ilian BTSA agronomie et cultures durables	3 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20251208-8D25-1-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Et de la publication/notification le

18 DEC. 2025

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 28 janvier 2025

Le Président  
Jacques PADOLETTI



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 8 décembre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>er</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	Monsieur BIETTE Bernard
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	—	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	—
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAUTL Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	—
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	—	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAUTL Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	—
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	—	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBAULT Patrick	<b>10<sup>ème</sup></b>	Madame PLAT Françoise

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -Madame ESNARD Dominique -

Ont donné pouvoir : Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian

Monsieur CORNEVIN Bernard est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

**N° 8D25-2-1**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : EURL CTSA 41 – 160 rue du Vaux de Chaume – SAINT-AIGNAN (41110)**

Par courrier du 21 juillet 2025, Monsieur VILAIN Frédéric, gérant de l'EURL CTSA 41, sise 160 rue du Vaux de Chaume à SAINT-AIGNAN (41110), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel.

Cette requête vise à obtenir un financement pour l'acquisition d'équipements indispensables à la réalisation des contrôles techniques des deux-roues motorisés.

Le montant de l'opération est estimé à 7 947,50 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances réunie le 26 novembre 2025, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 21 juillet 2025 de Monsieur VILAIN Frédéric, gérant de l'EURL CTSA 41, sise 160 rue du Vaux de Chaume à SAINT-AIGNAN (41110) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 26 novembre 2025 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000,00 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 1 986,88 € au titre du développement économique à CTSA 41, sise 160 rue du Vaux de Chaume à SAINT-AIGNAN (41110) pour l'acquisition d'équipements indispensables à la réalisation des contrôles techniques des deux-roues motorisés.

Et de la publication/notification le

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au 20422 - opération 202407 du budget principal 2025.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 12 décembre 2025  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-20072064-20251208-8D25-2-1-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Et de la publication/notification le

10 DEC. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 8 décembre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1 <sup>er</sup> Vice-président	Madame COCHETON Stella	1 <sup>er</sup> membre	Monsieur BIETTE Bernard
2 <sup>me</sup> Vice-président	——	2 <sup>ème</sup> membre	——
3 <sup>me</sup> Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3 <sup>ème</sup> membre	Monsieur RACAUT Olivier
4 <sup>me</sup> Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4 <sup>ème</sup> membre	——
5 <sup>me</sup> Vice-présidente	——	5 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6 <sup>me</sup> Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6 <sup>ème</sup> membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7 <sup>me</sup> Vice-président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	7 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CARNAT Eric
8 <sup>me</sup> Vice-présidente	Monsieur HENAUT Damien	8 <sup>ème</sup> membre	——
9 <sup>me</sup> Vice-président	——	9 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10 <sup>me</sup> Vice-président	Monsieur GIBAULT Patrick	10 <sup>ème</sup>	Madame PLAT Françoise

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -Madame ESNARD Dominique -

Ont donné pouvoir : Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian

Monsieur CORNEVIN Bernard est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N° 8D25-2-2

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : CASCALINE Camping Le Gué – 6 rue de Couddes, CHEMERY (41700)**

Par courrier en date du 21 juillet 2025, Monsieur et Madame MAINGUET, gérants de la SARL CASCALINE, camping Le Gué sis 6 route de Couddes à Chémery (41700), sollicitent la Communauté de Communes afin de bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel.

Cette requête vise à obtenir un financement pour l'acquisition de terrasses pour des mobil homes.

Le montant de l'opération est estimé à 4 305.20 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances réunie le 26 novembre 2025, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 21 juillet 2025 de Monsieur VILAIN Frédéric, gérant de l'EURL CTSA 41, sise 160 rue du Vaux de Chaume à SAINT-AIGNAN (41110) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 26 novembre 2025 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 1 070.00 € au titre du développement économique à SARL CASCALINE, camping Le Gué, sis 6 route de Couddes à CHEMERY (41700) pour financer l'acquisition de terrasses pour mobil homes.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 - opération 202407 du budget principal 2025.

Et de la publication/notification le

- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 12 décembre 2025  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20251208-8D25-2-2-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Et de la publication/notification le 18 DEC. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 8 décembre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1 <sup>er</sup> Vice-président	Madame COCHETON Stella	1 <sup>er</sup> membre	Monsieur BIETTE Bernard
2 <sup>ème</sup> Vice-président	—	2 <sup>ème</sup> membre	—
3 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3 <sup>ème</sup> membre	Monsieur RACAUT Olivier
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4 <sup>ème</sup> membre	—
5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	—	5 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6 <sup>ème</sup> membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	7 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CARNAT Eric
8 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur HENAUT Damien	8 <sup>ème</sup> membre	—
9 <sup>ème</sup> Vice-président	—	9 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur GIBAULT Patrick	10 <sup>ème</sup>	Madame PLAT Françoise

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -Madame ESNARD Dominique -

Ont donné pouvoir : Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian

Monsieur CORNEVIN Bernard est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N° 8D25-2-3

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SOLOGNE FITNESS, 15 H rue des Entrepreneurs, Contres, commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier en date du 31 août 2025, Monsieur MENON Grégory, gérant de Sologne fitness, situé au 15 H rue des Entrepreneurs à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, sollicite la communauté de Communes afin de bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel.

Cette requête vise à obtenir un financement pour l'acquisition de nouveaux équipements de fitness.

Le montant de l'opération est estimé à 27 904.50 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances réunie le 26 novembre 2025, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 21 juillet 2025 de Monsieur VILAIN Frédéric, gérant de l'EURL CTSA 41, sise 160 rue du Vaux de Chaume à SAINT-AIGNAN (41110) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 26 novembre 2025 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000.00 €.

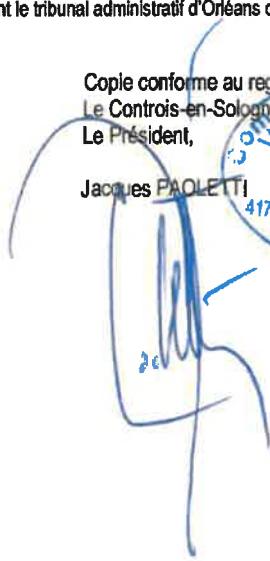
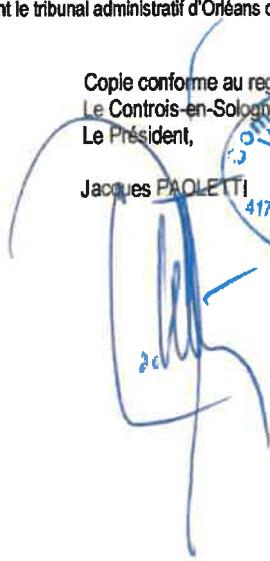
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 5 000.00 € au titre du développement économique à Sologne fitness situé au 15 H rue des Entrepreneurs à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne pour financer l'acquisition de nouveaux équipements de fitness.

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte e 20422 - opération 202407 du budget principal 2025.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 2 décembre 2025  
Le Président,  
Jacques PAOLETTI  
21 des Barrières  
15A rue des  
Entrepreneurs  
41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE


Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20251208-8D25-2-3-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Et de la publication/notification le

18 DEC. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 8 décembre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1 <sup>er</sup> Vice-président	Madame COCHETON Stella	1 <sup>er</sup> membre	Monsieur BIETTE Bernard
2 <sup>ème</sup> Vice-président	—	2 <sup>ème</sup> membre	—
3 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3 <sup>ème</sup> membre	Monsieur RACAULT Olivier
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4 <sup>ème</sup> membre	—
5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	—	5 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6 <sup>ème</sup> membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	7 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CARNAT Eric
8 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur HENAUT Damien	8 <sup>ème</sup> membre	—
9 <sup>ème</sup> Vice-président	—	9 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur GIBAULT Patrick	10 <sup>ème</sup>	Madame PLAT Françoise

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -Madame ESNARD Dominique -

Ont donné pouvoir : Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian

Monsieur CORNEVIN Bernard est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N° 8D25-3

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES  
SECTION ZA N°74 ET 77 SISES 1 RUE DES GRANDS CHAMPS A SELLES-SUR-CHER (41130)**

La Communauté de communes Val de Cher-Controis a reçu le 8 septembre 2025 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section ZA n°74(13m<sup>2</sup>) et n°77 (2 087 m<sup>2</sup>) sises 1 rue des Grands Champs à Selles-sur-Cher (41130). Ces parcelles appartiennent à la SCI CARRE LAZIER représentée par Monsieur Eric CARRE dont le siège se situe au 1 rue des Grands Champs à Selles-sur-Cher (41130) et sont situées en zone UI au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher. Le prix de vente proposé est de 157 000 € TTC avec en sus une commission d'un montant de 12 000 € TTC aux frais de l'acquéreur et les frais d'acte. Lors de la réunion de bureau du 27 octobre 2025, l'Assemblée a décidé d'exercer son droit de préemption. Des erreurs matérielles figurent dans la rédaction de la délibération : il convient de justifier clairement de ce droit et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Précise, que dans le cadre de l'exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section ZA n°74(13m<sup>2</sup>) et n°77 (2 087 m<sup>2</sup>) sises 1 rue des Grands Champs à Selles-sur-Cher (41130), approuvé lors du bureau du 27 octobre 2025, la Communauté de communes Val de Cher-Controis exerce la compétence développement économique sur son territoire et que dans ce cadre, elle crée, aménage et entretient les zones d'activité et qu'elle soutient les activités commerciales d'intérêt communautaire ; Que les parcelles objet de la demande permettent par leur classement en zone UI au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher, d'implanter des activités artisanales et industrielles ; Que la Communauté de communes Val de Cher Controis a le projet d'installer des activités sur ce secteur et plus particulièrement sur ces parcelles.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à cet effet.

La présente délibération modifie pour partie la délibération ayant le même objet en date du 5 novembre 2025 et reçue en préfecture de Loir-et-Cher le 5 novembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20251208-8D25-3-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Et de la publication/notification le 18 DEC. 2025

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Président,  
Jacques PAOLETTI

